

RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES

COMPTE RENDU - RENCONTRE DU 21 JANVIER 2014

CENTRE COMMUNAUTAIRE FERLAND, 1600, 8E AVENUE, SALLE 206

Personnes présentes : Suzanne Verreault, Steeve Verret, Gilles Dufour, Véronique Lalande, Serge Déry, Jacques Bertrand, Jean Boudreault, Slavko Sebez, Éric Bonin, Johanne Corneau, Anne Beaulieu - en remplacement de M. Alexandre Turgeon.

Personnes absentes : Alexandre Turgeon, Hélène Langlois, Louis H. Campagna, Geneviève Dubé.

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Plan de développement durable du Port de Québec – Discussions en vue de préparer une réponse au Port du Comité de vigilance	<p>Cette rencontre spéciale du comité porte sur le Plan de développement durable du Port de Québec, présentation à laquelle les membres du comité de vigilance ont participé le 15 janvier 2014. Les commentaires du comité devront être acheminés au Port au plus tard le 5 février.</p> <p>Dans un premier temps, il faut souligner les efforts du Port de Québec qui met en place des mesures afin d'améliorer la situation. Cependant, les membres du comité ont beaucoup de réserves quant au document présenté par le Port de Québec.</p> <p>Les attentes quant à la démarche</p> <p>Certains membres du comité avaient été interpellés par le Port afin de participer à l'exercice, à ses débuts, la firme réalisant l'analyse pour le Port de Québec les ayant consultés. Ceux-ci précisent qu'ils n'ont cependant pas eu de retour avant la présentation du plan d'action.</p> <p>Le manque de rigueur de la démarche</p> <p>Selon l'information dont disposaient certains membres du comité de vigilance, une analyse exhaustive des pratiques de certains ports devait être réalisée.</p> <p>Dans les faits, le nombre de pratiques relevées dans des installations similaires (exercice de balisage) qui a servi à l'élaboration du plan ainsi que les données recueillies comportent des limites tant sur le nombre de pratiques que sur la façon de collecter les données, l'information étant souvent publique.</p>			

	<p>Par ailleurs, la présentation fait état à la base des « meilleures pratiques » mais le Port, dans un premier temps, s'en tiendra aux « bonnes pratiques », ce qui semble plutôt réducteur.</p> <p>Les peu de vision à long terme</p> <p>Le rapport se limite à une présentation powerpoint, il aurait été intéressant d'avoir un document plus complet et étoffé.</p> <p>Au cœur des préoccupations des membres, tous sont d'avis que la présentation ne présente pas de vision stratégique à long terme. Elle ne constitue pas un plan d'action car ne contient pas d'échéance ni d'indicateurs. Il y a un manque de précisions car au-delà de l'obligation des moyens, il doit contenir des cibles de résultats, ce qui ne transparait pas compte tenu de l'absence d'indicateurs mesurables.</p> <p>La limite des actions</p> <p>Le Plan ne donne pas d'indications quant au développement des activités du Port à plus long terme. Les informations données par le Port sont à l'effet que le Plan d'utilisation des sols abordera cette question et qu'il représente un exercice indépendant. Les deux démarches sont cependant étroitement liées pour certains des membres qui désirent en savoir plus sur les activités prévues à plus long terme et à leurs impacts sur l'environnement.</p> <p>Le diagnostic précise ce qui se fait ailleurs cependant quand il s'agit de proposer des actions concrètes, le Port ne semble pas tenir compte des éléments de la partie diagnostic. Des efforts sont consentis quant à la gouvernance par la création de postes mais concrètement peu d'actions sont prévues.</p> <p>L'une des orientations concerne l'amélioration de la performance environnementale sur l'ensemble du Port mais n'aborde pas les impacts sur la population à l'extérieur du port, sur le plan de la santé, de la sécurité et de l'environnement, ni sur la protection des travailleurs.</p> <p>Le manque de communications</p> <p>Le plan précise, à la page 19, le peu d'information en circulation, le manque de transparence et l'absence de démarche structurée de consultation. Pourtant, les recommandations ne suggèrent pas de moyens concrets d'améliorer ces lacunes.</p> <p>La communication entre le Port et les principaux acteurs est parfois difficile, cet élément est relevé comme une difficulté par plusieurs membres qui ont tenté d'obtenir de l'information, peu de retours étant effectués lors de demandes.</p>			
--	--	--	--	--

	<p>L'une des orientations suggère de « Développer et entretenir une relation Ville-port respectueuse de la collectivité » et l'une des actions « d'établir des meilleures relations avec le MDDEFP et le Comité de vigilance » fait référence à des actions de reddition de compte à intervalles espacés (aux deux ans). Aucune mention cependant des moyens proposés permettant des échanges entre les parties.</p> <p>Les enjeux</p> <p>Le document fait référence aux dangers potentiels en matière de santé, sécurité et environnement mais les actions proposées ne permettent pas le respect de ces trois enjeux.</p> <p>Pour ce qui est des analyses des risques, il serait important qu'elles soient réalisées par une entreprise reconnue, spécialisée dans la gestion des risques industriels. Le rapport d'analyse de risques devrait être soumis aux autorités compétentes concernées.</p> <p>Enfin, il semble subsister des difficultés pour s'assurer de faire respecter les règles par les locateurs, des inquiétudes sont soulevées à cet effet.</p>			
Suites à donner	<p>Des discussions ont lieu quant à la possibilité de rencontrer les représentants du Port pour leur faire part de nos réserves et proposer des pistes pour bonifier le plan d'action. Il est finalement convenu que les commentaires du comité seront acheminés par écrit tel que prévu.</p> <p>Pour ce qui est des suites, un résumé des préoccupations sera élaboré par Mme Johanne Corneau.</p> <p>Le document sera validé par Mme Verreault et transmis par la suite à Mme Anne Beaulieu pour l'ajout de précisions.</p> <p>Les commentaires des organisations représentées au sein du comité seront joints en annexe à la lettre transmise au Port de Québec.</p> <p>La date butoir étant le 5 février pour acheminer nos commentaires, une rencontre aura lieu le 4 février pour valider le document commun.</p>			
	L'assemblée est levée à 22 h 00.			

Date : 13 février 2014